ESTIMATES

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/62-2002
ISBN 0-660-62140-1

103-02637/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering its commitments. The report also associates performance with earlier commitments as well as achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organisation according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5

OR to this Internet address: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Performance Report

for the
period ending
March 31, 2002

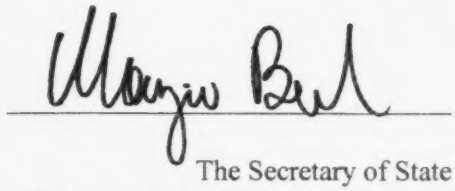

The Secretary of State
(International Financial Institutions)

Table of Contents

Section 1: Message from the Minister 1

Section 2: Strategic Context 2

2.1 OSFI's Mission 2
2.2 Mandate and Objectives 2
2.3 Role and Responsibilities 2

Section 3: Performance Accomplishments 4

3.1 Regulation and Supervision of Financial Institutions and Pension Plans 4
3.1.1 New Regulatory Environment in Canada 4
3.1.2 Outcomes Achieved – The difference made on behalf of Canadians, lessons learned and any adjustments being made 5
3.2 Provision of Actuarial and Other Services to the Government of Canada 11
3.2.1 Context and Background 11
3.2.2 Outcomes Achieved – The difference made on behalf of Canadians, lessons learned and any adjustments being made 12

Section 4: Financial Tables 13

Financial Table 1: Summary of Voted Appropriations 13
Financial Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 14
Financial Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 15
Financial Table 4: Revenues 15
Financial Table 5: Capital Spending by Business Line 16
Financial Table 6: Contingent Liabilities 16

Section 5: Other Information 17

Section 1: Message from the Minister

The Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) exists primarily to safeguard policyholders, depositors and private plan members from undue loss. It advances and administers a regulatory framework that contributes to public confidence without unduly restricting the competitiveness of the regulated entities. OSFI's second function is to provide actuarial and other services to the Government of Canada.

In addition to its regulatory work, OSFI formulates supervisory strategies to respond to key risk factors. It also identifies and assesses the emerging risks created by changing technological and market conditions and takes appropriate action as necessary.

Actuarial and other services to the Government of Canada are not related to OSFI's supervisory mandate. To carry out these responsibilities effectively, a separate operating unit, the Office of the Chief Actuary (OCA), has been created.

Since OSFI's regulatory and supervisory activities are funded entirely by assessments and fees collected from financial institutions and pension plans, any cost increase for these activities would not be borne by taxpayers. However, OSFI is mindful of the financial burden on the regulated entities and is committed to full and open dialogue with its stakeholders concerning the costs and benefits of the Office's work.

Section 2: Strategic Context

2.1 OSFI's Mission

OSFI is the primary regulator of federal financial institutions and pension plans. Our mission is to safeguard policyholders, depositors and pension plan members from undue loss by advancing and administering a regulatory framework that contributes to public confidence in a competitive financial system. We also provide actuarial services and advice to the Government of Canada.

We are committed to being a professional, high-quality and cost-effective organization.

2.2 Mandate and Objectives

To accomplish our mission of safeguarding policyholders, depositors and pension plan members from undue loss, OSFI advances and administers a regulatory framework that provides for the early identification and resolution of compliance or operational issues that could threaten the safety and soundness of financial institutions or affect public confidence in the financial system. At the same time, OSFI's legislative mandate recognizes that the regulatory system must not unduly impede institutions from competing effectively, that board of directors and management are responsible for financial institutions, and that institutions can experience difficulties that can lead to their failure. OSFI's employees are committed to delivering professional, high-quality and cost-effective performance.

OSFI has two objectives that are critical to achieving its mission:

Public Confidence

We contribute to public confidence by enhancing the safety and soundness of the Canadian financial system in a competitive environment. We evaluate system-wide risks and promote the adoption of sound business and financial practices.

Safeguarding from Undue Loss

We identify institution-specific risks and trends and intervene in a timely manner to minimize losses to policyholders, depositors and pension plan members.

2.3 Role and Responsibilities

OSFI was established in 1987 by an Act of Parliament – the *Office of the Superintendent*

of Financial Institutions Act. The Office supervises and regulates all banks in Canada, and all federally incorporated or registered trust and loan companies, insurance companies, cooperative credit associations, fraternal benefit societies and pension plans.

OSFI also provides actuarial advice to the Government of Canada and conducts reviews of certain provincially chartered financial institutions established through federal-provincial arrangements or through agency agreements with the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC).

OSFI derives powers from and is responsible for administering the following legislation:

- *Bank Act*
- *Trust and Loan Companies Act*
- *Cooperative Credit Associations Act*
- *Insurance Companies Act*
- *Pension Benefits Standards Act, 1985*
- *Green Shield Canada Act*

These acts set out the rules for the structure and operation of federally regulated financial institutions and the standards for pension plans. Although the various acts address the unique aspects of the sectors each governs, they are designed to be consistent with one another.

OSFI comprises the Supervision, Regulation, Specialist Support and Corporate Services Sectors, as well as the Office of the Chief Actuary. Some 450 people are employed in offices located in Ottawa, Montreal, Toronto and Vancouver.

OSFI is funded mainly through asset-based, premium-based or membership-based assessments on the financial services industry and a modified user-pay program for selected services. A small portion of OSFI's revenue is derived from the Government of Canada, primarily for actuarial services relating to the Canada Pension Plan, the Old Age Security Plan, the Canada Student Loan Program and various public-sector pension and benefit plans.

Section 3: Performance Accomplishments

3.1 Regulation and Supervision of Financial Institutions and Pension Plans

3.1.1 *New Regulatory Environment in Canada*

In June 2001, Parliament passed Bill C-8, which incorporated changes to the legislation governing federal financial institutions. Among the significant provisions of the bill were initiatives making it easier to establish financial institutions. For example, the bill allows for small banks to be closely held and permits a reduction in the minimum capital required for start up. The bill also enhanced operational flexibility by facilitating bank and insurance holding-company structures and by expanding investment powers. In addition, Bill C-8 streamlined the regulatory approvals process. OSFI fully supported the new legislative package and the public policy objective of increased competitiveness that underlies it. OSFI played a major part in developing the legislation and related regulations.

Aside from changes brought about by the new legislation, OSFI worked to enhance the domestic regulatory environment through revisions to the capital standards for insurance companies and by introducing a general allowances policy for deposit-taking institutions. OSFI also began a review of the role of the appointed actuary in insurance companies to determine whether that function continues to be appropriate in light of industry developments, such as the new focus on enterprise-wide risk management.

During the year under review, we undertook to adapt OSFI's existing approval and supervisory processes to the new legislation. We adjusted our approach to considering applications to recognize the shift in the government's policy direction toward more support for a competitive environment, while not neglecting safety and soundness considerations. There has been some interest expressed in the creation of small banks; OSFI has been dealing with several interested parties. The first application to establish a small bank was finalized in the second quarter of the 2002-03 fiscal year.

In this new environment, we believe it is important to be more transparent about our approach. Therefore, concurrent with the passage of Bill C-8, OSFI posted new incorporation guidelines for banks, trust and loan companies, and insurance companies on the OSFI web site. These guidelines provide comprehensive criteria and instructions to assist potential applicants interested in establishing new financial institutions. We also started to publish the results of selected legislative interpretations that might be of general interest.

Streamlining approvals is an important part of a competitive regulatory regime. OSFI was

in a position to implement a fully tested, streamlined approvals process as a result of a pilot project implemented before Bill C-8 was passed. In addition, updated transaction information guides for approvals by the Superintendent were posted on the OSFI web site to provide administrative guidance to applicants. Experience to date with streamlining is very positive, with the majority of approvals being granted within the 30-day timeframe.

3.1.2 Outcomes Achieved – The difference made on behalf of Canadians, lessons learned and adjustments being made

3.1.2.1 Public Confidence - *We contribute to public confidence by enhancing the safety and soundness of the Canadian financial system in a competitive environment. We evaluate system-wide risks and promote the adoption of sound business and financial practices.*

Supervision Activities in Response to the Events of September 11

Our primary focus on September 11 and immediately thereafter was to work with financial institutions, other authorities such as the Bank of Canada and other regulators in Canada and elsewhere, to monitor and take necessary action to promote the stability of the financial system. This work included focusing on clearing and settlement arrangements, trading programs, back-up and contingency plans, and exposures of financial institutions to potential losses.

Financial institutions did an excellent job in reacting to the events of September 11. Although a number of Canadian institutions had operations that were directly affected by the World Trade Center attacks, their contingency plans operated well and there was relatively little disruption.

In addition to working with institutions to conduct an in depth review of the effectiveness of their contingency plans and lessons learned, we reviewed our own contingency arrangements. These, too, worked well, and additional enhancements have been made to improve our effectiveness.

Ongoing activities include assessing any longer-term implications of losses incurred by financial institutions and monitoring risk-sharing arrangements in the insurance industry, including the distribution of catastrophe risk resulting from post-September 11 changes in the insurance market place.

Terrorist Financing

Immediately after September 11 many governments, including Canada's, gave immediate and significant priority to reducing the possibility that the financial system would be used to support further terrorist activities. In this regard, OSFI issued its first advisory on

September 21st, 2001, calling on federally regulated financial institutions to review their records for names of suspected terrorists. On October 2, 2001, the Government of Canada brought into force the United Nations Suppression of Terrorism Regulations (UNSTR). Under UNSTR, Canadian financial institutions are required to search for and freeze the assets of designated terrorists or terrorist groups, and report on those assets to their regulator and law enforcement authorities.

OSFI played a major role in advising financial institutions of their obligations under the United Nations resolutions and Canadian regulations. In addition to aggregating monthly reports on frozen assets from federally regulated financial institutions, OSFI agreed to co-ordinate the aggregation of similar information from provincial authorities and self-regulatory organizations. As a result of this action, federal authorities are able to monitor the extent of terrorist funds identified in Canada.

While implementing the new regulations, OSFI worked closely with various Government of Canada agencies and departments on collaborative efforts such as the timely publication of terrorist names. We have issued regular communiqués on changes made to the lists of terrorists to help Canadian financial institutions meet their reporting obligations. These were published through fax transmissions and on OSFI's web site.

We also took steps to augment our resources and refine our methodology to assess institutions' compliance with terrorist financing and anti-money laundering requirements.

Anti-Money Laundering Efforts

Money laundering continues to receive increasing attention as nations attempt to deal with organized crime and terrorism.

In 2001, significant changes were made to the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*, Canada's anti-money laundering legislation. In addition, the Bank for International Settlements and the International Association of Insurance Supervisors issued international standards for customer due diligence in the fight against money laundering. In response to these initiatives, OSFI issued revised guidance on money laundering in 2002.

It is clear that money laundering and terrorist financing pose risks to the reputation of financial institutions, both individually and collectively. Damage to a financial institution's reputation, if severe enough, can result in financial loss. We are putting a formal program in place to assess federally regulated financial institutions' compliance with their reporting obligations, as well as their adherence to customer due diligence standards.

Co-operation among government agencies involved in terrorist financing and anti-money laundering efforts is essential. Although OSFI does not act as an intermediary between

regulated financial institutions and law enforcement agencies, we are ready to assist where we can. To this end, we continue to hold discussions with the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC), the agency responsible for administering the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act.*

International Environment

Part of our changing environment is the increased role of international organizations in setting rules and guidance for financial institutions and in promoting international financial stability. OSFI continued to devote considerable resources to international supervisory policy development and rule setting in 2001, as these areas grew in importance. OSFI participates most actively in those areas judged to be of greatest importance to Canadian financial institutions, where we in Canada can lever off rules developed internationally or where we have particular expertise to share.

The Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) is the prime body bringing together supervisors and regulators of international banks from G-10 countries. It has taken a leadership role over a number of years in rule setting. The BCBS has focused its recent efforts on developing a new capital adequacy accord. This agreement will modernize the current 1987 accord and will relate capital requirements more appropriately to the risks assumed by institutions. The BCBS expects the new capital accord to be finalized in 2003 and implemented fully in 2006.

These developments are highly desirable. OSFI supports the work of the BCBS as a member of the main committee and through participation in a number of subcommittees that make recommendations on different aspects of the proposed accord. OSFI also chairs the newly created BCBS Accord Implementation Group, whose purpose is to provide supervisors in G-10 and other countries with the ability to share information, thereby promoting consistency in their approaches to implementation.

We undertook considerable work during the year with representatives of the Canadian banking industry to help us understand the effect of the BCBS proposals and assess industry readiness. We were also active in developing revised proposals for capital requirements in such areas as securitization, operational risk, equity exposures, small business and credit card lending. Because of the importance of implementing the Accord OSFI set up a group charged with effecting implementation. The planning phase of this project has begun.

The International Association of Insurance Supervisors (IAIS) has also been evolving as a standard-setter for life and general insurance supervision. Over the year, the IAIS adopted papers on capital adequacy and solvency, reinsurance, exchange of information, anti-money laundering, and disclosure. OSFI plays an important role in the work of the IAIS, participating as a member of the Executive and Technical Committees, the Accounting,

Investment and Solvency (chair) Subcommittees, the Working Group on the Future and Financing Structure, and the Task Force for the Revision of the Insurance Core Principles. OSFI also follows the progress of other industry and regulatory groups and comments regularly on their draft papers.

The demand from emerging market economies for assistance in financial regulation and supervision is rising. In 2001, OSFI decided to make a more focused effort to assist selected emerging market economies to enhance their supervisory systems. This commitment, consistent with the Government of Canada's priorities and those of other countries, represents a practical and effective means of contributing to international financial stability. In early 2002, OSFI's International Advisory Group became fully operational. The Group, which receives funding through the Canadian International Development Agency, provides technical assistance in the areas of bank and insurance company supervision and regulation to supervisors in the Caribbean, Asia and Latin America.

3.1.2.2 Safeguard from Undue Loss - *We identify institution-specific risks and trends and intervene in a timely manner to minimize losses to policyholders, depositors and pension plan members.*

In August 1999, OSFI implemented a new Supervisory Framework to assess the safety and soundness of federally regulated financial institutions, and to enhance our ability to intervene on a timely basis where OSFI considers an institution's practices to be imprudent or unsafe, or in contravention of legislative and regulatory requirements.

OSFI's approach to supervision is risk based, focusing on activities that are likely to affect an institution's risk profile in a material way. OSFI expects financial institutions to have adequate risk management practices and controls in place to mitigate risks taken on by the institution. The supervisory process assesses the effectiveness of the institution's corporate governance and oversight processes in mitigating risks and, where possible, uses the work of the institution's independent oversight functions to enhance the efficiency of the supervisory process.

In 2002, OSFI introduced Assessment Criteria to guide supervisory judgements in assessing the safety and soundness of institutions. The Assessment Criteria were developed with input from the supervised industries through their industry associations, as well as from information gathered through a review of corporate governance and control practices at some 40 institutions of different types and sizes in Canada.

Beginning with the 2002-03 supervisory cycle, OSFI will be providing institutions with their Composite Risk Rating, which represents OSFI's assessment of the overall level of

risk in the institution. This rating considers the risks inherent in the institution's activities, the effectiveness of its risk mitigation, and the quality and adequacy of its capital and earnings.

The Composite Risk Rating is based primarily on findings and observations from OSFI's on-site reviews of an institution's operations, and from ongoing monitoring activities. Assessment Criteria will not only provide guidance to supervisors in their work but will also assist institutions in understanding the basis of the assessment and the significance of the rating.

The Assessment Criteria, combined with the ratings, will bring increased standardization and transparency to the risk assessment process, thereby improving the consistency and comparability of our assessments across different institutions and industry sectors. The Framework and the Assessment Criteria together provide a leading-edge supervisory process that we will continue to be enhanced and refined.

The Composite Risk Rating will be provided to management and boards of directors of financial institutions. To avoid misinterpretation or inappropriate use of the ratings, institutions will be required to keep their rating confidential, pursuant to the Supervisory Information Regulations.

We devoted significant attention during the year to enhancing our monitoring processes by introducing new analytical tools and bringing a more disciplined approach to the process. The increased monitoring efforts allow OSFI to focus more quickly on emerging issues and to intervene more effectively in higher-risk situations. OSFI is also better able to determine the implications of significant events, such as economic downturns, volatile capital markets and political or other events such as those that occurred on September 11, 2001.

As part of the normal supervisory response to deteriorating market conditions, OSFI devoted more supervisory resources during the year on reviewing credit quality and the adequacy of credit risk management processes. We also reviewed the effect of risk transfer through mechanisms such as special purpose entities and credit derivatives. As well, we monitored the integration activities resulting from a number of significant acquisitions during the year, and assessed the effects of weak operating results in the property and casualty insurance industry.

During the year, pursuant to OSFI's mandate to intervene early in troubled situations, we took control of one financial institution, Reliance Insurance Company, a branch of a foreign property and casualty insurer. OSFI had previously taken other supervisory actions to minimize losses to the policyholders of Reliance.

Similarly, it was necessary for the Superintendent to take control of Alta Surety Company, a small closely held fidelity and surety insurance company. Alta Surety was in

run-off at the time control was taken in order to protect the remaining policyholders and creditors of the company. The company was placed in liquidation in July 2001.

Failures in Corporate America

The issues raised by the failure of Enron Corporation and other high-profile companies in the United States are of interest to regulators around the globe. Although Enron was not a regulated financial institution and, therefore, not subject to a comprehensive regulatory and supervisory regime, its problems have led to a closer analysis of certain financial practices and the quality of corporate governance and auditing practices.

During the year, and prior to the Enron disclosures, OSFI completed a multi-year review of Special Purpose Entities (SPEs) used in asset securitization. As part of its follow-up activities, OSFI undertook inquiries to determine whether any issues similar to those at Enron could be identified at regulated financial institutions. Our inquiries indicated that these vehicles were being used appropriately and that adequate controls were in place regarding their creation and ongoing monitoring.

We are continuing to refine a draft guideline on corporate governance for financial institutions, which will now draw on best practices that are emerging both domestically and internationally as a response from regulatory and self-regulatory bodies to Enron and similar situations. The guideline will not duplicate existing guidance from other sources, but will set out OSFI's expectations for the behaviour of boards of regulated financial institutions in areas such as oversight of risks and risk management and audit committee relations with auditors and actuaries.

Finally, given the reliance-based framework under which financial institutions operate and the importance of continued public confidence in financial statements, OSFI, along with representatives of the Canadian Securities Administrators and other interested parties, announced the creation of a new Canadian Public Accountability Board to oversee auditors of public companies in Canada. These initiatives, announced in August 2002, will subject auditing firms to more frequent and rigorous inspection.

OSFI's work with the actuarial profession to create an independent, effective peer review system also reached a satisfactory conclusion. The Canadian Institute of Actuaries is expected formally to adopt a standard of practice on peer review by the end of 2002. OSFI has announced that, under this standard, it will require peer review of all required reports prepared by Appointed Actuaries of federally regulated insurance companies. Reviews will begin in 2002 with companies having the option to have reviews performed on a three-year cycle.

3.2 Provision of Actuarial and Other Services to the Government of Canada

3.2.1 Context and Background

OSFI's core business is the regulation and supervision of financial institutions and pensions plans. However, it also provides actuarial advice to the Government of Canada for various pension plans and social programs. This function is carried out by the Office of the Chief Actuary (OCA).

The OCA has responsibilities different from those of the other sectors within OSFI. Rather than fulfilling a regulatory or supervisory function, the OCA provides actuarial services for a variety of programs. These programs include the Canada Pension Plan, Old Age Security, and pension and benefits plans for the Federal Public Service, the Canadian Forces, the Royal Canadian Mounted Police, federal judges and Members of Parliament. In 2001, OCA also assumed responsibility for the actuarial review of the Canada Student Loans Program.

In addition to preparing statutory actuarial reports on the financial status of the plans, the OCA provides the relevant government departments with actuarial advice on the design, funding and administration of these plans. OCA clients include Human Resources Development Canada, Finance, Treasury Board, Public Works and Government Services, National Defence, the RCMP and Justice Canada.

3.2.2 Outcomes Achieved – The difference made on behalf of Canadians, lessons learned and adjustments being made

The 18th Actuarial Report on the Canada Pension Plan (CPP) was tabled in Parliament in December 2001, confirming the long-term viability and financial sustainability of the CPP. This Report confirms that the 9.9 per cent combined employer-employee contribution rate, which will be reached in 2003, is expected to be sufficient to sustain the Plan indefinitely as larger numbers of Canadians reach retirement age. In March 2002, a panel of three experienced, independent actuaries completed a formal review of the 18th CPP report. OCA will work actively on the recommendations flowing from this review.

The Canadian Institute of Chartered Accountants now requires each government to recognize a liability and an expense in its financial statements for post-employment benefits that vest or accumulate as its employees render their services. OCA has prepared actuarial reports for the Government of Canada to estimate the liabilities for these benefits under the new rules.

During the year, the OCA completed the first actuarial report on the Canada Student Loans Program as well as actuarial reports on a number of other government or

government-sponsored pension plans. It also provided ongoing advice and support to the Public Sector Pension Investment Board and the Pension Advisory Committees of the Public Service, the Canadian Forces and the RCMP, each of which provides advice to their ministers on the design, administration and funding of their respective plans.

Section 4: Financial Tables

Financial Table 1: Summary of Voted Appropriations

A. Authorities for 2001–02

Financial Requirements by Authority (thousand of dollars)

Vote	Program Name	2001-02 Planned Spending	2001-02 Total Authorities	2001-02 Actual
	Office of the Superintendent of Financial Institutions			
40	Program Expenditures	1,660	2,017	2,621
	Total Department	**1,660**	**2,017**	**2,621**

Financial Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line (thousands of dollars)

Business Lines	FTEs	Operating	Capital	Voted Grants & Contri-butions	Subtotal: Gross Voted Expendi-tures	Statu tory Grants & Contri-butions	Total Gross Expendi-tures	Less: Revenue Credited to the Vote	Total Net Expenditures
Supervision of Financial Institutions and Pension Plans									
Planned Spending	417	55,252	0	0	55,252	0	55,252	55,252	0
(Total Authorities)	0	55,252	0	0	55,252	0	55,252	55,252	0
(Actuals)	**408**	**60,621**	**1,704**	**0**	**62,325**	**0**	**62,325**	**60,621**	**1,704**
Actuarial and other services to the Government of Canada									
Planned Spending	26	2,929	0	0	2,929	0	2,929	1,269	1,660
(Total Authorities)	0	2,017	0	0	2,017	0	2,017	1,100	917
(Actuals)	**23**	**3,722**	**0**	**0**	**3,722**	**0**	**3,722**	**2,805**	**917**
Total									0
Planned Spending	443	58,181	0	0	58,181	0	58,181	56,521	1,660
(Total Authorities)	0	57,269	0	0	57,269	0	57,269	*56,352*	917
(Actuals)	**431**	**64,343**	**1,704**	**0**	**66,047**	**0**	**66,047**	**63,426**	**2,621**
Cost of Services Provided by Other Departments									
Planned Spending									0
(Total Authorities)									0
(Actuals)									**80**
Net Cost of the Program									
Planned Spending									1,660
(Total Authorities)									917
(Actuals)									**2,701**

Financial Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line (thousands of dollars)

Business Lines	1999–00 Actual	2000–01 Actual	2001–02 Planned Spending	2001–02 Total Authorities	2001–02 Actual
Supervision of Financial Institutions and private pension plans	6,329	(11,734)	0	0	1,704
Actuarial and other services to the Government of Canada	1,597	1,793	1,660	917	917
Total	**7,926**	**(9,941)**	**1,660**	**917**	**2,621**

Financial Table 4: Revenues

Revenues Credited to the Vote by Business Line (thousands of dollars)

Business Lines	1999–00 Actual	2000–01 Actual	2001–02 Planned Spending	2001–02 Total Authorities	2001–02 Actual
Supervision of financial institutions and private pension plans	46,584	62,668	55,252	55,252	60,621
Actuarial and other services to the Government of Canada	1,180	1,146	1,269	1,100	2,805
Total Revenues Credited to the Vote	**47,764**	**63,814**	**56,521**	**56,352**	**63,426**

Financial Table 5: Capital Spending by Business Line

Capital Spending by Business Line ($ thousands)					
Business Line	Actual 1999-00	Actual 2000-01	Planned Spending 2001-02	Total Authorities 2001-02	Actual 2001-02
Supervision of financial institutions and private pension plans	575	1,853	0	0	1,704
Actuarial and other Services to the Government of Canada	15	56	0	0	0
Total	590	1,909	0	0	1,704

Financial Table 6: Contingent Liabilities

Contingent Liabilities ($ thousands)		
List of Contingent Liabilities	Amount of Contingent Liability March 31, 2001	March 31, 2002
Loans	–	–
Claims and Pending and Threatened Litigation		
Litigation	510	-
Total	510	-

Section 5: Other Information

Contacts for Further Information and Departmental Web Sites

Name	Title	Address	Phone	Fax
Supervision of Financial Institutions and Pension Plans				
Nick Le Pan	Superintendent of Financial Institutions	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-7500	(613) 993-6782
Donna Pasteris	Assistant Superintendent	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-7491	(613) 993-6782
Julie Dickson	Assistant Superintendent	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-3667	(613) 993-6782
Michael Hafeman	Assistant Superintendent	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-7805	(613) 993-6782
John Doran	Assistant Superintendent	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 993-4096	(613) 993-6782
Actuarial and Other Services to the Government of Canada				
Jean-Claude Ménard	Chief Actuary	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-7577	(613) 990-9900
Web site: http://www.osfi-bsif.gc.ca				

Legislation and Associated Regulations Administered by the Minister of Finance

Bank Act S.C. 1991, c.46
Cooperative Credit Associations Act S"C" 1991, c.48
Insurance Companies Act S.C. 1991, c.47
Office of the Superintendent of Financial Institutions Act R.S. c. 18 (2nd Supp.), Part I
Pension Benefits Standards Act, 1985 R.S. c. 32 (2nd Supp)
Trust and Loan Companies Act S.C. 1991, c. 45

OSFI Publications *

OSFI Bulletin
Accounting and Supervisory Guidelines
Manuals of Reporting Forms and Instructions
PBSA Update

* A charge for printed publications may apply.

BUDGET DES DÉPENSES

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/62-2002
ISBN 0-660-62140-1

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Rapport sur le rendement

pour la
période terminée
le 31 mars 2002

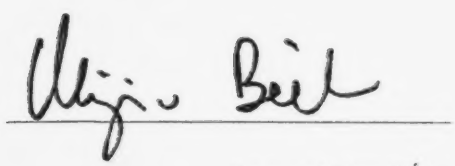

Le secrétaire d'État
(Institutions financières internationales)

Table des matières

Section 1 : Message du Ministre 1

Section 2 : Cadre stratégique 2

2.1 Mission du BSIF 2
2.2 Mandat et objectifs 2
2.3 Rôle et attributions 3

Section 3 : Réalisations au chapitre du rendement 4

3.1 Réglementation et surveillance des institutionsfinancières et des régimes de retraite 4
3.1.1 Nouveau cadre de réglementation au Canada 4
3.1.2 Résultats — La contribution au nom des Canadiens, les leçons tirées et les ajustements 5
3.2 Prestation de services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada 11
3.2.1 Contexte 11
3.2.2 Résultats — La contribution au nom des Canadiens, les leçons tirées et les ajustements 12

Section 4 : Tableaux financiers 13

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits votés 13
Tableau financier 2 : Comparaison entre le total des dépenses prévues et les dépenses réelles 14
Tableau financier 3 : Comparaison historique entre le total des dépenses prévues et les dépenses réelles 15
Tableau financier 4 : Recettes 15
Tableau financier 5 : Immobilisations, selon le secteur d'activité 16
Tableau financier 6 : Passif éventuel 16

Section 5 : Autres renseignements 17

Section 1 : Message du ministre

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est chargé d'abord et avant tout de protéger les souscripteurs, les déposants et les participants de régimes de retraite privés contre les pertes indues. Il veille à promouvoir et à administrer un cadre de réglementation qui contribue à la confiance du public, sans limiter indûment la compétitivité des entités réglementées. Accessoirement, il fournit des services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada.

Outre ses tâches de réglementation, le BSIF formule des stratégies de surveillance pour composer avec les principaux facteurs de risque, décèle et évalue les risques nouveaux engendrés par les progrès technologiques et l'évolution du marché, et prend les mesures qui s'imposent au besoin.

Le BSIF fournit également des services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada. Cette activité est toutefois sans lien avec son mandat de surveillance. Pour s'en acquitter efficacement, une entité distincte, le Bureau de l'actuaire en chef (BAC), a été mise sur pied.

Comme les activités de réglementation et de surveillance du BSIF sont entièrement financées par les cotisations et les droits versés par les institutions financières et les régimes de retraite, les contribuables n'ont pas à assumer l'augmentation des coûts de ces activités. Le BSIF est toutefois conscient du fardeau financier des entités réglementées, et il s'engage à poursuivre un dialogue franc et ouvert avec les intervenants au sujet du coût et des avantages de ses activités.

Section 2 : Cadre stratégique

2.1 Mission du BSIF

Le BSIF est le principal organisme de réglementation des institutions financières et des régimes de retraite fédéraux. Notre mission consiste à protéger les souscripteurs, les déposants et les participants des régimes de retraite contre les pertes indues. Nous promouvons et administrons un cadre de réglementation qui permet au public d'avoir foi en un système financier concurrentiel. Nous fournissons également des services et des conseils actuariels au gouvernement du Canada.

Nous nous engageons à maintenir un niveau élevé de professionnalisme, de qualité et de rentabilité.

2.2 Mandat et objectifs

Pour s'acquitter de sa mission de protéger les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite contre les pertes indues, le BSIF promeut et administre un cadre de réglementation qui permet de déceler et de régler rapidement les problèmes opérationnels ou de conformité qui pourraient menacer la sécurité et la santé des institutions financières ou miner la confiance du public dans le système financier. Du même coup, le mandat législatif du BSIF reconnaît que le système de réglementation ne doit pas empêcher indûment les institutions d'exercer une concurrence efficace, que les administrateurs et les dirigeants sont responsables des institutions financières et que ces dernières peuvent éprouver des difficultés susceptibles d'entraîner leur faillite. Les employés du BSIF s'engagent à fournir un service professionnel, de haute qualité et rentable.

Deux objectifs jouent un rôle crucial dans la réalisation de la mission du BSIF :

Confiance du public

Nous contribuons à la confiance du public en rehaussant la sécurité et la santé du système financier canadien en situation de concurrence. Nous évaluons les risques systémiques et promouvons des pratiques commerciales et financières saines.

Protection contre les pertes indues

Nous cernons les risques et les tendances propres aux institutions financières et intervenons en temps opportun de manière à réduire au minimum les pertes que pourraient subir les souscripteurs, les déposants et les participants des régimes de retraite.

2.3 Rôle et attributions

Le BSIF a été constitué en 1987 sous le régime d'une loi fédérale, la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*. Il réglemente et surveille toutes les banques au Canada, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurances, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuels et des régimes de retraite fédéraux.

Le BSIF fournit également des conseils actuariels au gouvernement du Canada et procède à l'examen de certaines institutions financières provinciales en vertu d'ententes fédérales-provinciales ou à titre de mandataire de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

En outre, le BSIF administre les lois suivantes, qui lui confèrent certains pouvoirs :

- la *Loi sur les banques*;
- la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*;
- la *Loi sur les associations coopératives de crédit*;
- la *Loi sur les sociétés d'assurances*;
- la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*;
- la *Loi sur l'association personnalisée le Bouclier vert du Canada*.

Chacune de ces lois régit la structure et le fonctionnement des institutions financières fédérales ou encadre les normes des régimes de retraite. Ces diverses lois tiennent compte des particularités des institutions qui y sont assujetties, tout en étant uniformes.

Le BSIF englobe les secteurs de la Surveillance, de la Réglementation, du Soutien spécialisé et des Services intégrés, en plus du Bureau de l'actuaire en chef. Il compte près de 450 employés répartis dans des bureaux situés à Ottawa, Montréal, Toronto et Vancouver.

Les activités du BSIF sont surtout financées par les cotisations versées par les institutions financières en fonction de leur actif, de leur revenu-primes ou du nombre de leurs membres. À cela s'ajoutent des droits perçus en contrepartie de certains services selon une version modifiée du principe de l'utilisateur payeur. Une modeste partie des recettes du BSIF provient du gouvernement du Canada, surtout au titre des services actuariels fournis relativement au Régime de pensions du Canada, à la Sécurité de la vieillesse, au Programme canadien de prêts aux étudiants et à divers régimes publics de retraite et d'avantages sociaux.

Section 3 : Réalisations au chapitre du rendement

3.1 Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite

3.1.1 *Nouveau contexte réglementaire au Canada*

En juin 2001, le Parlement a adopté le projet de loi C-8, qui modifiait la législation régissant les institutions financières fédérales. Ce projet de loi renfermait notamment des dispositions visant à faciliter l'établissement d'institutions financières, à autoriser la création de petites banques à participation restreinte et à réduire le seuil des capitaux nécessaires au démarrage. Le projet de loi a aussi assoupli le fonctionnement des institutions en permettant la création de sociétés de portefeuille et en élargissant de façon appréciable les pouvoirs d'investissement. Il a également rationalisé le processus d'agrément. Le BSIF a donné son plein appui à la nouvelle législation et à l'objectif de politique publique sous-jacent d'une plus grande compétitivité. Le BSIF a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la législation et des règlements qui en découlent.

En plus d'apporter des modifications découlant de l'adoption de la nouvelle législation, le BSIF a cherché à améliorer le contexte réglementaire au pays en révisant les normes de capital des sociétés d'assurances et en instaurant une politique sur les provisions générales des institutions de dépôts. Il a également amorcé l'examen du rôle de l'actuaire désigné des sociétés d'assurances pour déterminer s'il est toujours pertinent compte tenu des changements opérés dans cette industrie, dont la nouvelle insistance sur la gestion des risques à l'échelle de l'institution.

Au cours de l'exercice à l'étude, le BSIF a amorcé l'adaptation de ses processus d'agrément et de surveillance à la nouvelle législation. Nous avons ajusté notre façon d'examiner les demandes pour tenir compte du fait que la politique gouvernementale insiste maintenant davantage sur un environnement concurrentiel, sans pour autant négliger les considérations de sécurité et de santé. D'aucuns ont manifesté un intérêt pour la mise sur pied de petites banques, et le BSIF est en contact avec plusieurs intéressés. Une première demande d'établissement d'une petite banque a été approuvée au deuxième trimestre de 2002-2003.

Compte tenu de ce nouveau contexte, le BSIF juge important de rehausser la transparence de son approche. C'est pourquoi, parallèlement à l'adoption du projet de loi C-8, il a affiché sur son site Web de nouvelles lignes directrices sur la constitution en société des banques, des sociétés de fiducie et de prêt et des sociétés d'assurances. Ces lignes directrices renferment des instructions et des critères détaillés pour aider les demandeurs potentiels souhaitant établir une nouvelle institution financière. Le BSIF a également commencé à publier les résultats de l'interprétation de certaines dispositions législatives

susceptibles d'être d'intérêt général.

La rationalisation de la procédure d'agrément est un élément clé de tout régime de réglementation concurrentiel. Puisqu'il avait mené un projet pilote avant l'adoption du projet de loi C-8, le BSIF était en mesure de mettre en place un processus d'agrément simplifié ayant fait l'objet de tests poussés. En outre, des guides d'information à jour sur les demandes d'agrément destinées au surintendant ont été affichés sur le site Web du BSIF pour fournir des consignes administratives aux demandeurs. Jusqu'ici, le processus simplifié donne de très bons résultats. La plupart des agréments sont accordés dans le délai prévu de 30 jours.

3.1.2 Résultats — La contribution au nom des Canadiens, les leçons tirés et les ajustements

3.1.2.1 Confiance du public — *Nous contribuons à la confiance du public en rehaussant la sécurité et la santé du système financier canadien en situation de concurrence. Nous évaluons les risques systémiques et promouvons des pratiques commerciales et financières saines.*

Activités de surveillance découlant des événements du 11 septembre

Dès les premiers instants et immédiatement après les événements du 11 septembre, le BSIF a surtout collaboré avec les institutions et d'autres instances, telles la Banque du Canada, et d'autres organismes de réglementation du pays et de l'étranger pour suivre la situation de près et prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la stabilité du système financier. À ce titre, il a ciblé les accords de compensation et de règlement, les programmes de négociation, les plans d'appui et d'urgence, et l'exposition des institutions financières à des pertes éventuelles.

Les institutions financières ont très bien réagi aux événements du 11 septembre. Les plans d'urgence mis en place par les institutions canadiennes ont bien fonctionné, et l'on n'a noté que quelques interruptions malgré le fait que certaines d'entre elles exerçaient des activités directement liées aux attaques perpétrées sur le World Trade Center.

En plus de dresser, avec les institutions financières, un bilan de l'efficacité de leurs mesures d'urgence et des leçons apprises, le BSIF a passé en revue ses propres mesures d'urgence. Ces dernières ont également bien fonctionné, et d'autres améliorations ont été apportées pour rendre notre intervention encore plus efficace.

Au nombre des activités permanentes, citons l'évaluation des retombées à long terme des pertes subies par les institutions financières et la surveillance des mécanismes de partage des risques dans le secteur de l'assurance, y compris la répartition du risque de

catastrophe résultant des changements opérés sur le marché des assurances dans la foulée des événements du 11 septembre.

Financement des activités terroristes

Immédiatement après le 11 septembre 2001, de nombreux gouvernements, dont celui du Canada, ont tout mis en œuvre pour atténuer le risque d'utilisation du système financier pour soutenir de nouvelles activités terroristes. Le BSIF a émis une première mise en garde le 21 septembre 2001 pour inviter les institutions financières fédérales à vérifier leurs registres afin de déterminer si les noms des personnes soupçonnées d'être des terroristes y figuraient. Le 2 octobre suivant, le gouvernement du Canada a édicté le *Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme*, en vertu duquel les institutions financières canadiennes doivent rechercher et bloquer les biens de terroristes ou de groupes terroristes désignés, et déclarer ces biens à leur organisme de réglementation et aux organismes d'application de la loi.

Le BSIF a joué un rôle de premier plan pour conseiller les institutions financières au sujet de leurs obligations sous le régime des résolutions des Nations Unies et de la réglementation canadienne. En plus de compiler des rapports mensuels sur les biens bloqués par les institutions financières fédérales, il a accepté de coordonner la compilation de renseignements semblables provenant des autorités provinciales et des organismes d'autoréglementation. Grâce à ces mesures, les autorités fédérales peuvent surveiller l'ampleur du financement des activités terroristes au Canada.

Pendant la mise en place de la nouvelle réglementation, le BSIF a collaboré étroitement avec divers ministères et organismes du gouvernement du Canada, notamment pour assurer la publication opportune des noms de terroristes. Le BSIF a diffusé périodiquement, par télécopieur et sur son site Web, des communiqués sur les modifications apportées aux listes de terroristes pour aider les institutions financières canadiennes à s'acquitter de leurs obligations en matière de rapports.

Le BSIF a également accru ses ressources et étoffé sa méthodologie afin de vérifier dans quelle mesure les institutions respectent les exigences relatives à la lutte contre le financement des activités terroristes et le recyclage des produits de la criminalité.

Lutte contre le recyclage des produits de la criminalité

Le recyclage des produits de la criminalité retient de plus en plus l'attention à mesure que les pays du globe s'attaquent à des problèmes comme le crime organisé et le terrorisme.

En 2001, d'importantes modifications ont été apportées à la loi canadienne sur la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. De leur côté, la Banque des règlements internationaux (BRI) et l'Association internationale des contrôleurs

d'assurance (AICA) ont publié des normes internationales de diligence raisonnable à l'endroit des clients pour appuyer la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité. En réponse à ces initiatives, le BSIF a publié de nouvelles consignes sur le recyclage des produits de la criminalité en 2002.

Il est évident que le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes peuvent mettre en péril la réputation, individuelle et collective, des institutions financières, au point d'entraîner des pertes financières. Le BSIF est à mettre en place un programme formel pour évaluer dans quelle mesure les institutions financières fédérales s'acquittent de leurs obligations en matière de rapports et respectent les normes de saine diligence à l'endroit des clients.

Il importe que les organismes gouvernementaux qui luttent contre le financement des activités terroristes et le recyclage des produits de la criminalité collaborent entre eux. Même si le BSIF ne sert pas d'intermédiaire entre les institutions financières réglementées et les organismes d'application de la loi, il est disposé à collaborer dans la mesure où cela peut être utile. À cet égard, il a tenu des discussions avec des représentants du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), l'organisme chargé d'administrer la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

Contexte international

L'un des vecteurs de transformation du contexte est le rôle accru des organisations internationales dans la formulation de normes et de consignes pour les institutions financières et dans la promotion de la stabilité financière internationale. En 2001, le BSIF a continué d'affecter des ressources considérables au développement de la politique de surveillance et à l'établissement de règles à l'échelle internationale à mesure que ces questions ont pris de l'importance. Le BSIF est le plus actif dans les domaines soit jugés de la plus haute importance pour les institutions financières canadiennes, lorsque le Canada peut prendre appui sur des règles internationales, soit dans lesquels le Canada peut contribuer une expertise particulière.

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« Comité de Bâle ») est la principale tribune réunissant les organismes de réglementation et de surveillance des multinationales bancaires des pays du G-10. Il a pris en main l'établissement de règles au cours des dernières années. Il a récemment insisté sur l'élaboration d'un nouvel accord sur les fonds propres qui modernisera sensiblement l'Accord existant, qui date de 1987, et fera en sorte que les exigences de fonds propres correspondront de plus près aux risques assumés par les institutions. Le Comité de Bâle prévoit que le nouvel Accord sur les fonds propres sera au point en 2003 et entièrement en place en 2006.

Ces changements sont très souhaitables. Le BSIF appuie le Comité de Bâle en sa qualité de membre du Comité lui-même et de certains sous-comités chargés de formuler des

recommandations sur différents aspects du projet d'accord. Le BSIF préside en outre le groupe de travail du Comité de Bâle sur la mise en œuvre de l'Accord, qui doit permettre aux organismes de surveillance du G-10 et d'autres pays d'échanger des renseignements, et donc d'uniformiser leur mise en œuvre de l'Accord.

Au cours de l'exercice, nous avons réalisé des travaux considérables avec des représentants du secteur bancaire canadien pour comprendre l'impact des propositions du Comité de Bâle et à évaluer le niveau de préparation de l'industrie. Nous avons aussi participé activement à la révision de propositions sur les exigences de fonds propres dans des domaines comme la titrisation, le risque opérationnel, les risques liés aux titres de propriété, la petite entreprise et les prêts sur carte de crédit. Vu l'importance de mettre l'Accord en place, le BSIF a mis sur pied un groupe chargé de mettre l'Accord en place, et il a amorcé la planification de ce projet.

L'AICA a aussi été actif dans son rôle évolutif d'organisme de normalisation de la surveillance des sociétés d'assurance-vie et d'assurances générales. Au cours de l'année, elle a adopté des énoncés sur la suffisance du capital et la solvabilité, sur la réassurance, sur l'échange de renseignements, sur la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et sur la divulgation. Le BSIF est un partenaire clé de l'AICA. Il est membre du comité de direction et du comité technique, ainsi que des sous-comités de la comptabilité, des placements et de la solvabilité, en plus de présider ce dernier sous-comité. Il participe également aux activités du groupe de travail sur l'avenir et la structure de financement de l'AICA (*Working Group on the Future and Financing Structure of the IAIS*) et du groupe de travail sur la révision des principes de base en assurance (*Task Force on Revisions of the Insurance Core Principles*). Il suit par ailleurs les progrès d'autres groupes de réglementation et de l'industrie et commente périodiquement les ébauches de leurs documents.

La demande d'aide de la part des économies de marché émergentes au chapitre de la réglementation des institutions financières s'accroît. En 2001, le BSIF a décidé de déployer un effort mieux ciblé pour aider certaines économies de marché émergentes à renforcer leurs systèmes de surveillance. Cet engagement, qui est compatible avec les priorités du gouvernement du Canada et d'autres pays, est une façon concrète et efficace de favoriser la stabilité financière internationale. Le Groupe des consultations de l'étranger est en pleine activité depuis le début de 2002. Financé par l'Agence canadienne de développement international, le Groupe fournit une aide technique aux organismes de surveillance des Caraïbes, d'Asie et d'Amérique latine dans les domaines de la surveillance et de la réglementation des banques et des sociétés d'assurances.

3.1.2.2 Protection contre les pertes indues — *Nous cernons les risques et les tendances propres aux institutions financières et intervenons en temps opportun de manière à réduire au minimum les pertes que pourraient subir les souscripteurs, les déposants et les participants des régimes de retraite.*

En août 1999, le BSIF a mis en place un nouveau Cadre de surveillance pour évaluer la sécurité et la santé des institutions financières fédérales et accroître sa capacité d'intervenir en temps opportun lorsqu'il estime que les pratiques d'une institution sont soit imprudentes ou néfastes, soit en contravention des exigences législatives ou réglementaires.

Fondée sur les risques, la démarche du BSIF en matière de surveillance met l'accent sur les activités d'une institution qui sont susceptibles d'influer sensiblement sur le profil de risque de cette dernière. Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières mettent en place des pratiques et des contrôles de gestion des risques pour atténuer adéquatement les risques qu'elles assument. Le processus de surveillance évalue l'efficacité des mécanismes de régie et de supervision de l'institution au chapitre de l'atténuation des risques et, dans la mesure du possible, il utilise les travaux des fonctions indépendantes de supervision de l'institution pour accroître l'efficience du processus de surveillance.

En 2002, le BSIF a instauré des critères d'évaluation pour orienter l'organisme de surveillance dans son jugement au sujet de la sécurité et de la santé des institutions. Ces critères ont été élaborés à l'aide de données que les industries surveillées ont fournies par le biais de leurs associations respectives et de renseignements tirés de l'examen des pratiques de régie et de contrôle en vigueur dans une quarantaine d'institutions canadiennes de nature et de taille différentes.

À compter du cycle de surveillance de 2002-2003, le BSIF attribuera aux institutions une cote de risque composite reflétant l'évaluation qu'il aura menée au sujet de l'exposition globale de l'institution au risque. Cette cote tient compte des risques inhérents aux activités de l'institution, de l'efficacité de ces mesures d'atténuation des risques, ainsi que de la qualité et de l'adéquation de son capital et de ses bénéfices.

La cote de risque composite repose avant tout sur les conclusions et les observations du BSIF dans le cadre de ses inspections sur place des activités d'une institution et de ses activités de contrôle permanentes. Les critères d'évaluation aideront les surveillants à faire leur travail et permettront aux institutions de comprendre le fondement de l'évaluation et la signification de la cote.

Combinées aux critères, les cotes rehausseront l'uniformité et la transparence du processus d'évaluation des risques, et donc l'uniformité et la comparabilité de nos évaluations d'une institution et d'un secteur à l'autre. Ensemble, le Cadre de surveillance et les critères d'évaluation constituent un processus de surveillance de pointe que nous continuerons d'améliorer et de peaufiner.

Les cotes composites seront transmises aux dirigeants et aux administrateurs des institutions financières. Pour éviter que les cotes soient mal interprétées ou utilisées à mauvais escient, les institutions seront tenues d'en protéger la confidentialité en vertu du *Règlement sur les renseignements relatifs à la supervision*.

Au cours de l'exercice, on a accordé beaucoup d'importance au renforcement des processus de surveillance du BSIF en mettant en place de nouveaux outils d'analyse et en rendant la démarche plus rigoureuse. Ces efforts accrus de surveillance permettent au BSIF se de pencher plus rapidement sur les enjeux nouveaux et d'intervenir de manière plus efficace dans des situations à risque plus élevé. Le BSIF est aussi plus à même de déterminer les retombées de circonstances névralgiques, comme les ralentissements économiques et la volatilité des marchés de capitaux, et d'événements clés, politiques ou non, comme ceux du 11 septembre 2001.

Au cours de l'exercice, dans le cadre de la procédure de surveillance normale lorsqu'il y a détérioration des conditions du marché, le BSIF a consacré une plus grande part de ses ressources de surveillance à l'examen de la qualité du crédit et de l'adéquation des processus de gestion du risque de crédit. Il a aussi examiné les effets du transfert de risque au moyen de mécanismes comme les entités de fonds communs de créances et les dérivés du crédit. Il a également supervisé les activités d'intégration résultant de certaines acquisitions d'envergure effectuées au cours de l'exercice, de même que l'impact des piètres résultats du secteur des assurances multirisques.

Cette année, en vertu de son mandat d'intervention précoce en cas de problème, le BSIF a pris le contrôle d'une institution financière, la succursale canadienne de Reliance Insurance Company, un assureur multirisques étranger. Le BSIF avait déjà pris d'autres mesures de surveillance afin de minimiser les pertes pour les souscripteurs de Reliance.

De même, le surintendant a été contraint de prendre le contrôle de la Compagnie de Cautionnement Alta, une petite société fermée spécialisée dans l'assurance détournement et caution qui avait déjà réduit ses activités à l'époque de la prise de contrôle pour protéger les souscripteurs et les créanciers restants de l'institution. Cette dernière a été mise en liquidation en juillet 2001.

Faillites récentes

Les questions soulevées par la faillite d'Enron Corporation et d'autres sociétés américaines bien en vue suscitent l'intérêt des organismes de réglementation à l'échelle du globe. Même si Enron n'était pas une institution financière réglementée, et n'était donc pas assujettie à un régime élaboré de réglementation et de surveillance, ses problèmes ont donné lieu à une analyse plus poussée de certaines pratiques financières et de la qualité des pratiques de régie et de vérification.

Pendant l'exercice à l'étude, et avant que la situation d'Enron ne soit connue, le BSIF a terminé un examen pluriannuel des entités de fonds communs de créances utilisées pour la titrisation de l'actif. Dans le cadre de son suivi, le BSIF a vérifié si les institutions financières réglementées présentaient des problèmes semblables à ceux d'Enron. D'après les renseignements obtenus, les institutions financières que nous réglementons utilisent ces mécanismes de façon appropriée, et elles ont mis en place des contrôles adéquats aux

fins de leur création et de leur supervision permanente.

Nous continuons de peaufiner un projet de ligne directrice sur la régie des institutions financières. Cette ligne directrice, qui ne fera pas double emploi avec les consignes d'autres sources, décrira les attentes du BSIF quant à la conduite des administrateurs des institutions financières réglementées dans des domaines comme la supervision des risques et de leur gestion, de même que les relations entre, d'une part, le comité de vérification et, d'autre part, les vérificateurs et les actuaires.

Enfin, vu le mécanisme de recours qui régit les institutions financières et l'importance de maintenir la confiance du public dans les états financiers, le BSIF et des représentants des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et d'autres intéressés ont participé à la mise sur pied du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), chargé de surveiller les vérificateurs des sociétés cotées au Canada. En vertu de ces initiatives, qui ont été annoncées en août 2002, les cabinets de vérificateurs feront l'objet d'inspections plus fréquentes et plus rigoureuses.

Les travaux du BSIF menés en collaboration avec les actuaires professionnels en vue de mettre au point un mécanisme efficace et indépendant d'examen par les pairs ont également été couronnés de succès. D'ici la fin de 2002, l'Institut Canadien des Actuaires devrait adopter formellement une norme de pratique sur l'examen par les pairs élaborée pendant l'année. Le BSIF a annoncé qu'en vertu de cette norme, il exigera l'examen par les pairs de tous les rapports que doit soumettre l'actuaire désigné d'une société d'assurances fédérale. Les examens débuteront en 2002 et les sociétés seront libres d'opter pour un cycle triennal.

3.2 Prestation de services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada

3.2.1 Contexte

Le BSIF est responsable au premier chef de la réglementation et de la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite. Or, il fournit également des conseils actuariels au gouvernement du Canada à l'égard de divers régimes de retraite et programmes sociaux. Cette tâche incombe au Bureau de l'actuaire en chef (BAC).

Les attributions du Bureau de l'actuaire en chef (BAC) diffèrent de celles des autres secteurs du BSIF. Au lieu de s'acquitter de fonctions de réglementation ou de surveillance, le BAC fournit des services actuariels à l'égard du Régime de pensions du Canada (RPC), de la Sécurité de la vieillesse et des régimes de pension et d'avantages sociaux offerts aux fonctionnaires fédéraux, aux membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, aux juges nommés par le gouvernement fédéral et aux parlementaires. Depuis 2001, le BAC se voit confier l'examen actuariel du Programme

canadien de prêts aux étudiants.

En plus de préparer les rapports actuariels prévus par la loi sur la situation financière des régimes, le BAC fournit aux ministères intéressés des conseils actuariels sur la conception, la capitalisation et l'administration de ces régimes. Au nombre des clients du BAC, citons Développement des ressources humaines Canada, Finances Canada, le Conseil du Trésor, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la Défense nationale, la GRC et Justice Canada.

3.2.2 Résultats — La contribution au nom des Canadiens, les leçons tirées et les ajustements

Le 18e *Rapport annuel sur le Régime de pensions du Canada*, qui a été déposé au Parlement en décembre 2001, confirme la viabilité à long terme et la santé financière du RPC. Selon le rapport, le taux de cotisation patronale-salariale combiné prévu par la loi, qui atteindra 9,9 p. 100 en 2003, devrait suffire pour assurer la stabilité du régime malgré la hausse du nombre de Canadiens et Canadiennes qui arriveront à l'âge de la retraite. En mars 2002, un groupe de trois actuaires chevronnés indépendants a terminé un examen formel du 18e rapport actuariel sur le RPC; le BAC donnera activement suite aux recommandations découlant de cet examen.

L'Institut Canadien des Comptables Agréés exige désormais que tout gouvernement constate dans ses états financiers un passif et une charge au titre des avantages sociaux postérieurs à l'emploi acquis ou cumulés à mesure que l'employé fournit ses services. Le BAC a préparé des rapports actuariels pour aider le gouvernement du Canada à estimer le passif se rapportant à ces avantages suivant les nouvelles règles.

En outre, pendant l'exercice à l'étude, le BAC a terminé le premier rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants et des rapports actuariels sur d'autres régimes de retraite offerts ou parrainés par le gouvernement. Il a également assuré la prestation permanente de conseils et d'une aide à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, de même qu'aux comités des pensions de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la GRC. Chacun de ces comités fournit aux ministres compétents des conseils sur la conception, l'administration et la capitalisation des régimes.

Section 4 : Tableaux financiers

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits votés

A. Autorisations pour 2001-2002

Besoins financiers par autorisation (milliers de dollars)

Crédit	Titre du programme	2001-2002 Dépenses prévues	2001-2002 Total des autorisations	2001-2002 Dépenses réelles
	Bureau du surintendant des institutions financières			
40	Dépenses de programmes	1 660	2 017	2 621
	Total	**1 660**	**2 017**	**2 621**

Tableau financier 2 : Comparaison entre le total des dépenses prévues et les dépenses réelles

Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles, par secteur d'activité (milliers de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Total partiel : Dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total des dépenses nettes
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite									
Dépenses prévues	417	55 252	0	0	55 252	0	55 252	55 252	0
(Total des autorisations)	0	55 252	0	0	55 252	0	55 252	55 252	0
(Dépenses réelles)	**408**	**60 621**	**1 704**	**0**	**62 325**	**0**	**62 325**	**60 621**	**1 704**
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada									
Dépenses prévues	26	2 929	0	0	2 929	0	2 929	1 269	1 660
(Total des autorisations)	0	2 017	0	0	2 017	0	2 017	1 100	917
(Dépenses réelles)	**23**	**3 722**	**0**	**0**	**3 722**	**0**	**3 722**	**2 805**	**917**
Total									0
Dépenses prévues	443	58 181	0	0	58 181	0	58 181	56 521	1 660
(Total des autorisations)	0	57 269	0	0	57 269	0	57 269	*56 352*	917
(Dépenses réelles)	**431**	**64 343**	**1 704**	**0**	**66 047**	**0**	**66 047**	**63 426**	**2 621**
Coût des services fournis par d'autres ministères									
Dépenses prévues									0
(Total des autorisations)									0
(Dépenses réelles)									**80**
Coût net du programme									
Dépenses prévues									1 660
(Total des autorisations)									917
(Dépenses réelles)									**2 701**

Tableau financier 3: Comparaison historique entre les dépenses prévues et les dépenses réelles

Comparaison entre les dépenses réelles et les dépenses prévues, par secteur d'activité (milliers de dollars)					
	1999–2000	2000–2001	2001–2002		
Secteur d'activité	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	6 329	(11 734)	0	0	1 704
Prestation de services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada	1 597	1 793	1 660	917	917
Total	**7 926**	**(9 941)**	**1 660**	**917**	**2 621**

Tableau financier 4 : Recettes

Recettes à valoir sur le crédit, selon le secteur d'activité (milliers de dollars)					
	1999–2000	2000–2001	2001–2002		
Secteur d'activité	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	46 584	62 668	55 252	55 252	60 621
Prestation de services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada	1 180	1 146	1 269	1 100	2 805
Total des recettes à valoir sur le crédit	**47 764**	**63 8**	**56 521**	**56 35?**	**63 426**

Tableau financier 5 : Immobilisations, selon le secteur d'activité

Immobilisations, selon le secteur d'activité (milliers de dollars)					
Secteur d'activité	**Dépenses réelles 1999-00**	**Dépenses réelles 2000-01**	**Dépenses prévues 2001-02**	**Total des autorisations 2001-02**	**Dépenses réelles 2001-02**
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	**575**	**1 853**	**0**	**0**	**1 704**
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada	**15**	**56**	**0**	**0**	**0**
Total	**590**	**1 909**	**0**	**0**	**1 704**

Tableau financier 6 : Passif éventuel

Passif éventuel (milliers de dollars)		
Liste des éléments de passif éventuel	**Montant du passif éventuel**	
	31 mars 2001	**31 mars 2002**
Prêts	–	–
Réclamations et procédures en instance ou potentielles		
Litiges	510	–
Total	**510**	–

Section 5 : Autres renseignements

Personnes-ressources et site Web

Nom	Titre	Adresse	Téléphone	Télécopieur
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite				
Nick Le Pan	Surintendant des institutions financières	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-7500	(613) 993-6782
Donna Pasteris	Surintendant auxiliaire	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-7491	(613) 993-6782
Julie Dickson	Surintendant auxiliaire	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-3667	(613) 993-6782
Michael Hafeman	Surintendant auxiliaire	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-7805	(613) 993-6782
John Doran	Surintendant auxiliaire	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-4096	(613) 993-6782
Prestation de services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada				
Jean-Claude Ménard	Actuaire en chef	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-7577	(613) 990-9900
Adresse Internet : http://www.osfi-bsif.gc.ca				

Lois et règlements connexes administrés par le ministre des Finances

Loi sur les banques	L.C. 1991, ch. 46
Loi sur les associations coopératives de crédit	L.C. 1991, ch. 48
Loi sur les sociétés d'assurances	L.C. 1991, ch. 47
Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières	L.R.C. 1985, ch. 18 (2e suppl.), partie I
Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension	L.R.C. 1985, ch. 32 (2e suppl.)
Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt	L.C. 1991, ch. 45

Publications du BSIF*

Bulletin du BSIF
Lignes directrices — Comptabilité et surveillance
Recueil des formulaires et instructions à l'intention des institutions de dépôts
Le Point sur les pensions

* Des frais peuvent être exigés pour la version papier.